



ACCORDS DE L'OCCITANIE EN DANGER

A la suite des actions prud'hommales d'agents de l'ex-Languedoc Roussillon, le directeur régional d'Occitanie a été mandaté par la DG pour **dénoncer** nos 5 accords régionaux et engager une **négociation à iso budget**.

Les 5 accords concernés sont :

Pour le territoire Ouest :

- Accord « prime repas » du 18 mars 1977 remplacé par le protocole d'accord du 14 avril 1980 (instaurant un prime repas d'une valeur de 117 € aujourd'hui)
- Accord relatif à la mise en place du titre restaurant du 28 octobre 2005 (TR à 3.5 € aujourd'hui)
- Accord relatif à la prime transport et au titre repas du 27 mai 2008 (14 € /mois)
- Accord relatif à l'assiette des cotisations d'assurance vieillesse des salariés à temps partiel du 06 juin 2006

Pour le territoire Est :

- Protocole d'accord du 1^{er} juillet 2008, issu des NAO, qui revalorise notamment la prime transport à 1 € par jour travaillé.

Après discussion avec les organisations syndicales, la direction a établi un calendrier pour la dénonciation de ces accords locaux actuels et la négociation des nouveaux accords.

Voici les différentes étapes du processus de dénonciation :

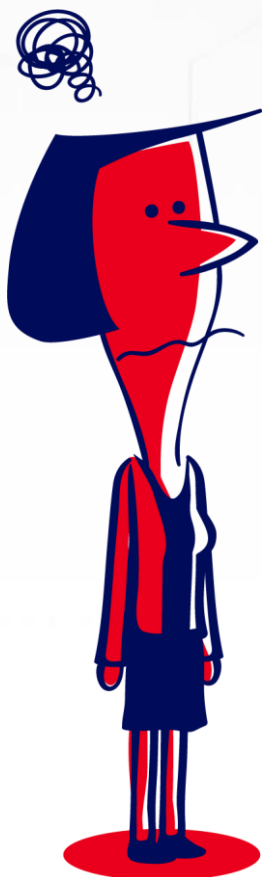
- 1 - Information du CSE de l'intention de dénoncer les accords (28 octobre 2021)
- 2 - Information par LRAR des organisations syndicales signataires
- 3 - Information individuelle à tous les salariés concernés, par mail avec accusé de réception et de lecture
- 4 - Dépôt de la dénonciation sur le site <https://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr> et auprès du CPH territorialement compétent (Toulouse), par LRAR
- 5 - Lancement des réunions de négociation du cadre de la négociation du 23 novembre au 15 décembre
- 6 - Négociations des différents accords du 3 janvier à fin mars 2022

Les négociations permettront d'envisager et d'affiner les différentes hypothèses. L'objectif pour la direction est d'aboutir à un accord qui puisse recueillir une majorité de signataires en respectant le cadre du mandat national.

La direction voulait traiter tout avant le 15 décembre 2021.

Lors de la première réunion en multilatérale la CFE CGC Métiers de l'emploi, a demandé et obtenu de ne pas se précipiter, car les négociations peuvent durer 15 mois et s'annoncent rudes !

Pour la CFE CGC Métiers de l'emploi nous souhaitons **défendre au mieux les intérêts des agents de l'ensemble de l'Occitanie**, dans un contexte d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat.



Ensemble, changeons la donne

Retrouvez nos informations sur <http://cfecgcmdeocci.canalblog.com/>